



VIGILANCE CRUE ORANGE

CONFLUENCE ADOUR-NIVE

Destinataires :

Services : ALIENOR – AOM - ARS NA – ARS 64 - Astreinte transport Nouvelle-Aquitaine – Base hélico SC – CAPB - CODIS - Conseil Départemental – COZ – DDETS – DDPP- DRAAF - DDSP – DDTM- DSDEN - EFS- ENEDIS – EPSA - Gendarmerie (CORG) – GRDF – La Poste - Météo France – Orange - Ports – Réseau sport 64 - SAMU Pau – SAMU Bayonne – SNCF COGC – SP Bayonne – SPC GAD - SP Oloron - Vinci autoroute

Communes : Anglet, Arcangues, Bassussarry, Bayonne, Boucau, Lahonce, Mouguerre, Saint-Pierre-d'Irube, Ustaritz, Villefranque

Presse : AFP – France 3 – France Bleu Béarn – France Bleu Bayonne – Pyrénées presse – Sud-Ouest

Date : 08/04/2024	Heure : 17h00	Valide jusqu'au : 09/04/2024 à 17h00	N° : 1
--------------------------	----------------------	---------------------------------------------	---------------

Qualification de l'événement

Vigilance crues orange sur la confluence Adour-Nive

Situation actuelle et évolution prévue

Un épisode de grandes marées se poursuit allant jusqu'à un coefficient maximal de 113 mardi.

L'augmentation des coefficients entraînera des débordements lors des prochaines marées hautes de lundi et mardi sur l'ensemble du tronçon.

Débordements modérés à importants attendus lors des prochaines marées hautes de lundi et mardi sur le secteur de Bayonne Pont Blanc (Nive)

Débordements faibles attendus lors des prochaines marées hautes de lundi et mardi sur le secteur de Bayonne Lesseps (Adour)

Des prévisions sont disponibles aux stations concernées par des débordements.

Conséquences possibles : Des inondations importantes sont possibles. Les conditions de circulation peuvent être rendus difficiles sur l'ensemble du réseau et des perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires. Des coupures d'électricité peuvent se produire. Les digues peuvent être fragilisées ou submergées. Les zones en sous-sol, notamment les parkings souterrains, peuvent être dangereuses.

Conseils de comportement : Je m'éloigne des cours d'eau et des ponts, je rejoins un point haut ou je m'abrite à l'étage. Je ne m'engage pas sur une route immergée, même partiellement. J'évite de me déplacer et je me tiens informé sur les conditions météo. Je ne descends pas dans les sous-sols. Je mets mes biens hors d'eau et je localise mon kit d'urgence.

Pour les maires : La plus grande vigilance s'impose donc. Veuillez mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures de protection des populations adaptées à la situation et aux enjeux locaux et activer les mesures de votre plan communal de sauvegarde.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en consultant le site : www.vigicrues.gouv.fr
En cas d'urgence, appelez le permanent SIDPC par le standard de la préfecture : **05.59.98.25.25**

P/Le Préfet,
Le Permanent SIDPC